



Réponse de Monsieur le Ministre de la Culture à la question parlementaire n° 3617 de l'honorable Monsieur le député Marc Baum

1) Concernant la collection "Teutloff":

- **Pourriez-vous m'informer de façon complète des conclusions des rapports concernant les causes de la panne technique qui ont mené à l'endommagement de la collection "Teutloff" et les responsabilités qui en découlent?**
- **Pourriez-vous m'informer de façon complète des conclusions de l'expertise menée quant à l'endommagement des œuvres concernées ? A quel point cette collection est-elle endommagée? Est-elle réparable? Dans quelle mesure? Est-ce qu'il existe une date prévisionnelle de finition de travaux de récupération? Quel est le coût de ces travaux?**
- **A-t-on entretemps remédié aux causes de la panne technique? A quel prix?**
- **Est-ce que de nouvelles expositions en lien avec la collection Teutloff sont planifiées?**

L'exposition *Facets of Humanity: Works from the Teutloff Collection*, planifiée du 17 mai au 21 septembre 2025 au DISPLAY01 à Dudelange, constitue la première présentation au Luxembourg du fonds du collectionneur Lutz Teutloff depuis son acquisition par le CNA en 2017.

Comme il a été communiqué par le CNA, l'exposition a été interrompue dès que le CNA a constaté que le taux d'humidité dans l'espace d'exposition dépassait les seuils admissibles pour la conservation des œuvres. Cette décision a été prise sans délai, par principe de précaution, afin de ne faire courir aucun risque supplémentaire aux photographies.

Il a été décidé de confier l'analyse à un bureau d'études externe afin de disposer d'une expertise indépendante permettant d'orienter les décisions à chaque étape du processus. Il est apparu que l'analyse complète du système de climatisation nécessiterait un délai conséquent et qu'aucune œuvre ne pourrait être présentée dans cet espace tant que les installations ne seraient pas pleinement opérationnelles. Dans ces conditions, la décision de ne pas rouvrir l'exposition s'est imposée. L'identification du prestataire et la conduite de cette expertise ont requis du temps ; les conclusions seront remises au CNA au début du mois de mars.

Parallèlement, l'ensemble des œuvres a été confié à une restauratrice expérimentée ayant déjà travaillé sur la collection. Sur les 71 œuvres examinées, 51 ont d'ores et déjà pu réintégrer les archives du CNA après analyse, tandis que vingt font encore l'objet d'un suivi en atelier. La durée de ce processus s'explique notamment par la mise en œuvre d'un protocole d'analyse et de suivi particulièrement exigeant.

Comme il s'agissait d'une exposition temporaire, il n'est actuellement pas prévu d'organiser une autre exposition avec les œuvres de cette collection.

Depuis cet incident, un double travail est mené : préserver les œuvres et comprendre précisément les causes de la situation afin d'éviter qu'elle ne puisse se reproduire. Le CNA travaille notamment à la mise en place d'un réseau indépendant de capteurs permettant de surveiller en temps réel les conditions climatiques des espaces d'exposition.

Comme toujours dans ce type de situation, l'expérience impose d'en tirer tous les enseignements nécessaires afin de renforcer durablement les infrastructures et les procédures.

Le CNA communiquera sur l'impact éventuel de cet incident dès que des informations solides et vérifiées seront disponibles, sur la base des rapports des experts et spécialistes mandatés.

2) Concernant la gestion du personnel au CNA:

- **Monsieur le ministre a-t-il été informé des problèmes existant dans la gestion du personnel avant la date de la publication de l'article?**
- **Ces problèmes peuvent-ils être qualifiés de harcèlement selon les termes de la loi et qu'est-ce qui les a motivés?**
- **Quelles mesures ont été prises pour y remédier?
Quelles sont les conclusions et/ou recommandations de l'audit concernant la gestion du personnel? Ont-elles été considérées par la suite? Par quels moyens?**
- **Combien de personnes occupant des postes à responsabilité sont parties depuis l'arrivée du nouveau directeur ? Combien de congés maladie dépassant 10 jours ouvrables ont été posés?**
- **Afin de pouvoir postuler à un poste à responsabilité au sein de la fonction publique, les candidats doivent passer des tests de personnalité poussés. Monsieur le Ministre est-il obligé de tenir compte du résultat ou peut-il l'ignorer ?**

5) De façon générale, comment Monsieur le Ministre entend-il rétablir le bon fonctionnement de cette administration publique ?

Le CNA mène actuellement une transformation en profondeur destinée à consolider sa gouvernance, à moderniser ses infrastructures et à renforcer durablement ses missions patrimoniales, culturelles et éducatives. La transformation s'inscrit dans une démarche structurée, engagée avec l'introduction d'un nouvel organigramme fin 2023, déclinée dans le programme de travail 2026-2027, actuellement en voie d'achèvement. Ce dernier repose sur un diagnostic partagé et sur des orientations stratégiques, destinées à structurer durablement le fonctionnement de l'institution, tout en renforçant les fondements de l'institution.

Le ministère attache une importance particulière à un environnement de travail respectueux et propice au bon fonctionnement des services. Il est rappelé qu'aucune forme de harcèlement moral et tout autre comportement fautif n'est tolérée. Dans le cadre d'un processus de transformation de cette ampleur, certaines tensions ou ressentis peuvent toutefois se manifester. Celles-ci ont fait l'objet d'une attention particulière : les tensions et défis apparus au niveau du personnel ont ainsi été suivies et accompagnées de manière continue par le ministère, et ce à chaque étape du processus de transformation.

Sur ma demande, le CNA a notamment organisé en mars 2025 un sondage interne de satisfaction afin de disposer d'une vision globale du climat de travail, des pratiques organisationnelles, de la communication interne et des dynamiques managériales. Le sondage a mis en évidence l'engagement réel des équipes et leur attachement à l'institution, tout en faisant apparaître des attentes claires en matière de communication, de participation aux processus décisionnels et de lisibilité organisationnelle.

Parmi les mesures engagées figure également une analyse SWOT participative et associant l'ensemble du personnel. Cette démarche a permis de croiser les perceptions de terrain avec les enjeux structurels de l'institution, de mettre en évidence ses forces, notamment l'engagement des équipes, le niveau

des compétences et la richesse des collections, et d'identifier les points nécessitant un travail approfondi de clarification et de structuration. Sur cette base, des mesures concrètes et supplémentaires ont été engagées afin d'améliorer le cadre de travail et l'accompagnement des équipes.

L'élaboration d'un guide de l'agent a permis de clarifier les règles et pratiques internes dans un souci de lisibilité et d'équité. Des temps de travail participatifs ont été organisés et une attention constante est portée à la recherche de solutions adaptées lorsque des besoins spécifiques sont identifiés.

Parallèlement, un accompagnement du groupe de coordination a été mis en place afin de renforcer la cohérence managériale, la lisibilité du pilotage et la capacité collective à assumer les responsabilités. Dans cette même logique, le recrutement d'un expert en modélisation et gestion de processus est engagé afin d'identifier, formaliser et documenter les principaux processus de travail de l'institution, contribuant ainsi à renforcer la qualité et la fiabilité des services rendus.

Cette dynamique s'appuie également sur une collaboration étroite avec le CGPO dans la structuration des processus RH et organisationnels. Elle se traduit notamment par le déploiement progressif d'un Intranet et par la mise en place des premiers plans de travail individuels.

Enfin, une attention particulière est portée au cadre éthique et à la prévention des situations de surcharge. L'élaboration d'un code de conduite interne est en cours afin de fournir des repères clairs pour les situations professionnelles courantes. Un suivi renforcé des heures supplémentaires a également été instauré afin d'identifier les déséquilibres éventuels et d'y répondre de manière anticipative.

Comme toute réforme structurelle, ces démarches s'inscrivent dans le temps long et ont vocation à produire des effets durables au bénéfice de l'institution et du personnel. Le ministère en assurera un suivi attentif, en veillant à la cohérence des actions engagées et à leur déploiement dans la durée, tout en restant en mesure d'apporter les ajustements nécessaires en fonction de l'évolution de la situation, dans l'intérêt de l'institution comme de ses équipes.

Depuis septembre 2023, quatre personnes occupant des postes à responsabilités ont quitté le CNA. Les congés de plus de dix jours recensés s'établissent à huit pour 2025 et à trois pour 2026. Ces éléments doivent être appréciés avec réserve, dès lors qu'ils peuvent correspondre à des situations individuelles et à des motifs variés, non nécessairement liés au contexte professionnel.

Quant aux résultats de tests de personnalité, ces derniers peuvent constituer un élément d'appréciation parmi d'autres pour un ministre dans le cadre d'une procédure de candidature.

3) Concernant l'accès aux archives:

- **Qu'est-ce qui a justifié la fermeture des archives pendant toute l'année 2025 alors que l'ensemble des documents maintenant en ligne étaient prêts à être mis à disposition il y a déjà longtemps? Dans quelles conditions et selon quels critères se fera désormais l'accès aux documents ? Comment le CNA compte-t-il à l'avenir faciliter l'accès aux professionnels et aux citoyens?**
- **Pourquoi n'y a-t-il toujours pas de mise à disposition en ligne du catalogue et de la filmographie luxembourgeoise ?**

Tel qu'il a été communiqué de la part du CNA en date du 9 février 2026, il importe de distinguer la conservation des supports audiovisuels physiques des opérations de numérisation. Le regroupement des archives film, son et photographie au sein d'un même service a fait apparaître une diversité de pratiques et d'outils, impliquant un travail d'harmonisation des métadonnées et des inventaires. La réalisation d'un inventaire exhaustif et fiable des collections physiques constituait un préalable nécessaire à toute stratégie de numérisation cohérente. Ce travail de fond a mobilisé les équipes pendant près d'un an, tout en maintenant l'accès aux documents lorsque cela était requis.

Les missions essentielles ont été assurées en continu. L'entrée des fonds Gast Rollinger et Michel Medinger, ajoutée au dépôt légal, a conduit à l'intégration d'environ 24.000 documents supplémentaires. Les archives ont également contribué à plusieurs événements d'envergure nationale, notamment le *Trounwiessel* et la rétrospective des courts métrages d'Andy Bausch.

La plateforme CNAsearch représente une première étape destinée à évoluer. La numérisation du patrimoine audiovisuel s'inscrit dans une démarche progressive et de long terme. L'arrivée récente d'une archiviste numérique renforce les compétences disponibles et soutient l'amélioration graduelle de l'accès aux collections.

Enfin, la mise en ligne de la filmographie est prévue pour le milieu de l'année 2026. Elle intervient à l'issue de deux années de recherches approfondies. Le site sera encore actualisé et adapté pour répondre aux exigences d'accessibilité.

4) Concernant la rénovation du "Ciné Starlight":

- **Monsieur le ministre n'estime-t-il pas exagéré l'investissement pour l'installation d'un système sonore surdimensionné, entraînant une longue fermeture des salles durant une période de grande affluence.**

La modernisation des deux salles de cinéma s'inscrit dans une logique d'anticipation et de durabilité. Le maintien des installations existantes aurait rapidement engendré des difficultés croissantes d'approvisionnement en pièces de rechange. Une modernisation planifiée a donc été privilégiée, plusieurs éléments techniques arrivant simultanément en fin de cycle et nécessitant une mise à niveau.

L'équipement des deux salles en projection laser et en son Dolby Atmos offre désormais une flexibilité accrue pour la programmation tout en garantissant la pérennité de l'infrastructure. Ces équipements constituent également un outil de travail essentiel pour l'industrie audiovisuelle luxembourgeoise, notamment pour les projections techniques, les tests de postproduction et les travaux d'étalonnage cinéma.

Lëtzebuerg, den 10.02.2026

Le ministre de la Culture

(s.) Eric Thill